

**Principe :**

L'échantillon doit être placé dans trois emballages : un emballage primaire résistant, un emballage secondaire étanche et un emballage tertiaire résistant. Les tubes et emballages primaires et secondaires doivent être calés. L'emballage primaire doit être entouré de papier adsorbant.

Les prélèvements vétérinaires sans risque infectieux connu seront étiquetés extérieurement « **Echantillon animal exempté** » et transmis par voie postale ou transporteur.



**Attention :**

Pour les échantillons à risque infectieux connu ou en cas de doute, nous contacter préalablement pour les modalités d'envoi.



**Echantillon animal exempté**

**Etiqueter le colis et y joindre la demande**

**Exp :** .....

LVD Alpes Maritimes  
BP 107  
06 902 SOPHIA  
ANTIPOLIS Cedex



**Caler le tout dans un emballage résistant (plastique à bulle ...)**

**Placer l'emballage dans un sachet étanche**